



L'inscription à l'école

Les modalités :

Les enfants sont admis à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans, en Petite Section.

Dès leur troisième anniversaire, les enfants peuvent être accueillis.

Ils seront alors en Toute Petite Section, jusqu'à la fin de l'année scolaire et feront 3 années de maternelle par la suite.

Pour procéder à l'inscription, vous devez vous adresser à la mairie de votre commune de résidence dès le mois de décembre précédent la rentrée de votre enfant.

Il vous sera alors remis une attestation d'inscription en mairie.

Vous envoyez ensuite un mail à l'école (ce.0381153x@ac-grenoble.fr) avec :

- la copie du certificat d'inscription en mairie,
- la copie des pages des vaccins du carnet de santé de votre enfant (vérifier que son nom soit bien marqué en haut de la page des vaccins),
- la fiche de renseignement, en pièce jointe. (A remplir informatiquement si possible)
- le certificat de radiation si votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école.

Vous pouvez envoyer tous ces documents de façon numérique sur le mail de l'école, cela évite les impressions et le gaspillage de papier.

Si vous les avez imprimés alors déposez-les dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de l'école.

La directrice procédera alors à l'admission et votre enfant et vous enverra un mail de confirmation.

Les temps de décharge de direction étant très remplis, les inscriptions se feront par mail, sauf s'il est nécessaire de se rencontrer, n'hésitez pas à en faire la demande.

Ultérieurement, il vous sera proposé un temps de visite de l'école.

Scolairement,

La directrice.